

Étude sur l'organisation militaire de notre armée et aperçu de tactique générale

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung**

Band (Jahr): **10 (1934-1935)**

Heft 17

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-709661>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Etude sur l'organisation militaire de notre armée et Aperçu de tactique générale

L'auteur de l'article ci-après, ensuite de différentes expériences faites, a cru bon, au cours d'études diverses d'ouvrages militaires français pour la plupart, d'élaborer un schéma sur l'organisation des troupes, telles que nous les connaissons dans notre pays.

Cet exposé tend principalement à combler la lacune inhérente au nombre malheureusement trop restreint d'heures de théorie enseignées à nos sous-officiers et soldats.

L'armée suisse comprend :

- 1° Les Etats-Majors.
- 2° L'Etat-Major général.
- 3° Les armes :
 - a) Infanterie,
 - b) Cavalerie,
 - c) Artillerie,
 - d) Génie,
 - e) Aviation,
 - f) Service sanitaire,
 - g) Service vétérinaire,
 - h) Subsistances,
 - i) Service automobile,
 - j) Troupes du train.
- 4° Les services auxiliaires :
 - a) Justice militaire,
 - b) Aumôniers,
 - c) Service territorial,
 - d) Secrétaires Etat-Major,
 - e) Service automobile et gendarmerie d'armée,
 - f) Poste et télégraphe de campagne.

- 5° Services complémentaires :
 - Organisations cantonales.

L'arme la plus appropriée à notre pays est sans aucun doute l'infanterie, qui pénètre et va partout, s'adapte à tous terrains. Elle est essentiellement mobile, possédant à la fois deux qualités principales :

- a) le feu (armes automatiques, telles que : mitrailleuses, fusils-mitrailleurs, armes individuelles et prochainement, cet élément sera encore renforcé par des lance-mines et canons d'infanterie);
- b) le mouvement.

Le mot « Tactique » implique l'adaptation au terrain, l'emploi de cheminements, de couverts naturels mettant dans la mesure du possible l'assaillant hors de portée du feu adverse.

Pour se rendre compte des propriétés d'une arme, il faut connaître :

- ses capacités de mouvement, de choc et de résistance,
- sa vitesse de marche sur route et à travers forêts,
- sa puissance destructive,
- ses facultés manœuvrières.

L'infanterie est la seule arme qui soit capable de conquérir et de conserver; elle est seule apte à combattre en tous terrains, en tout temps, de jour comme de nuit.

Cependant, contre un adversaire bien retranché, maître de son feu et disposé sur un front continu, elle n'a pas de puissance offensive, et l'on voit ici l'intervention de l'artillerie devenir indispensable.

L'infanterie agit par le feu, le mouvement, la rapidité et la surprise. Le chef qui en dispose, ne doit pas

l'engager tout entière, il faut qu'il conserve des réserves d'autant plus nombreuses que la situation est complexe, le combat peu avancé.

Plus particulièrement chez nous qu'ailleurs, l'infanterie est l'image de la nation, elle reflète constamment son état d'âme et ses dispositions.

Les armes dont elle dispose: fusil, fusil-mitrailleur, mitrailleuse, lance-mines et canon d'infanterie sont efficaces contre un adversaire découvert; elles servent également à neutraliser l'ennemi retranché et constituent le véritable armement offensif de nos fantassins.

Considérées individuellement, ces armes présentent les qualités particulières suivantes :

- le fusil est l'arme à tuer par précision,
- le F. M. sert à renforcer l'élément « Feu » de l'infanterie,
- la mitrailleuse sert à appuyer de son feu l'avance des fusiliers, elle tire :
 - avec précision, rapidité tout en restant stable,
 - elle est moins mobile que le F. M.,
 - elle est plus éloignée des lignes de feu que les autres éléments d'infanterie, par conséquent plus viable, dans une certaine proportion.

Dans les marches d'approche, on distingue les protections suivantes :

1° *l'Avant-garde*
servant à protéger le gros loin de l'ennemi, ou dans les marches d'approche proprement dites;

2° *les Flancs-gardes*
servant à protéger les flancs mêmes du gros. Ils marchent à la hauteur de l'avant-garde, en explorant les bois et les chemins qu'ils rencontreraient sur la route d'approche.

3° *les Arrière-gardes*
Elles servent uniquement à assurer la discipline de marche et à retenir les traîneurs ou les malades. Dans la protection des troupes stationnées, on distingue

1° *les Avant-postes*
assurant au gros un stationnement calme, et leur position doit permettre un contrôle facile du terrain et de ses infiltrations. Son dispositif est articulé en profondeur. Il comprend un échelon de surveillance et un échelon de résistance, c'est-à-dire

2° *la Grand-garde* généralement formée de deux éléments de feu et de mouvement. La grand-garde détache des antennes, des ramifications destinées à « voir » et à établir tout contact qui pourrait se produire avec l'ennemi.

Le but essentiel des liaisons est :

- 1° de tenir le commandement au courant de la situation,
- 2° d'assurer la collaboration entre unités voisines ou armes différentes (par exemple entre l'artillerie et l'infanterie).

On distingue les liaisons suivantes :

- a) par coureur,
- b) par cycliste,
- c) par estafette à cheval,
- d) par auto ou moto,
- e) par avion,
- f) par ballon captif,
- g) par téléphone,
- h) par signaux optiques,
- i) par fusées lumineuses.